

Communiqué de Presse

La Caisse d'Épargne CEPAC s'engage en proximité pour accompagner ses clients touchés par les dégradations liées aux violences urbaines.

Marseille, le 4 juillet 2023

La Caisse d'Épargne CEPAC, en lien avec le Groupe BPCE, met en place des mesures exceptionnelles d'accompagnement en soutien de ses clients victimes de dégradations au cours des derniers jours. Ces mesures concernent tous ses clients : particuliers, professionnels, notamment commerçants et artisans, entreprises et collectivités locales.

Les équipes de la CEPAC se sont immédiatement mobilisées auprès de leurs clients pour répondre à cette situation d'urgence et s'engagent, pour chaque situation individuelle, à apporter un conseil et un accompagnement personnalisés.

Dispositif individualisé pour tous les clients ayant subi un dommage lors des événements :

Pour nos clients professionnels et entreprises :

- Mise en place d'un prêt « reprise d'activité » au taux de 0% jusqu'à 30 000€ remboursable sur 3 à 5 ans
- Mise à disposition d'un crédit-bail express jusqu'à 30 000€, sans frais de dossier
- Remplacement en urgence des TPE (Terminaux de Paiement Electronique) détruits et loyer du mois de juillet remboursé
- Report des échéances (hors PGE) de 3 mois et frais d'avenant gratuits
- Mise en place d'une avance de trésorerie dans l'attente d'un remboursement d'assurance (ou d'une provision sur perte d'exploitation)

Pour nos clients particuliers :

- Mise en place d'un prêt express mobilité au taux de 0% jusqu'à 10 000€ remboursable sur 3 à 5 ans (remplacement du véhicule incendié ou détruit)

Pour nos clients du secteur public :

- Ouverture d'une enveloppe de 3 millions d'euros au taux de 0% remboursable sur 10 ans pour les collectivités locales et leurs satellites ayant subis des dommages de matériels et d'infrastructures

Dispositif simplifié et renforcé pour nos clients assurés (particuliers, professionnels et entreprises)

- Rappel dans les 48 heures au plus tard des clients ayant déclaré un sinistre
- Rallongement du délai de déclaration de sinistres, porté à 30 jours calendaires
- Simplification de la déclaration en élargissant les preuves acceptées (témoignages, photos et autres justificatifs en l'absence de facture)
- Pour nos clients professionnels et entreprises : pas de franchise appliquée en cas de dommage aux biens
- Pour nos clients particuliers en assurance automobile : pas de franchise applicable si le véhicule n'est pas réparable (véhicule incendié ou détruit) sous réserve que la garantie incendie ait été souscrite
- Un numéro vert gratuit 0800 304 316 pour répondre aux demandes de nos clients

« L'ensemble des équipes de la Caisse d'Épargne CEPAC est totalement mobilisé pour soutenir ses clients durement touchés par les récents événements. Qu'ils soient convaincus que nous serons là pour eux et que nous continuerons ensemble nos missions d'utilité. » déclare Christine Fabresse, Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne CEPAC.

A propos de la Caisse d'Épargne CEPAC

La Caisse d'Épargne CEPAC est une banque coopérative régionale, membre du Groupe BPCE, qui siège à Marseille. Elle mobilise 3 150 collaborateurs, 315 000 sociétaires, 241 agences au service de 1,5 million de clients et 13 centres d'affaires dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, à l'économie sociale, aux organismes de logements sociaux, aux SEM et aux professionnels de l'immobilier. La Caisse d'Épargne CEPAC participe activement au développement économique de ses territoires en proposant également une large palette de métiers spécialisés : financements structurés, capital investissement et investissement immobilier. Acteur bancaire de référence en métropole et en outre-mer, la Caisse d'Épargne CEPAC est ancrée sur un vaste territoire qui couvre 13 départements et/ou collectivités territoriales : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Corse, Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Martinique, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle opère sur 3 continents et 30 % de son activité s'effectue en outre-mer. Elle s'investit chaque année dans de nombreux partenariats et mécénats culturels, sportifs ou de solidarité. Avec plus de 3 millions d'euros consacrés annuellement à la RSE, la CEPAC est profondément engagée dans la transformation sociétale et environnementale de ses territoires.